



ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 31 : Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique

PROPOSITIONS RELATIVES AU RENFORCEMENT DE LA FORMATION DU PERSONNEL RÉGIONAL DE SÉCURITÉ DE L'AVIATION DANS LE CADRE DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION EN AFRIQUE

(Note présentée par la République populaire de Chine)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La Réunion régionale spéciale de navigation aérienne Afrique-océan Indien a eu lieu à Durban (Afrique du Sud) du 24 au 29 novembre 2008. La deuxième Conférence panafricaine sur la coordination de la formation a été tenue par l'OACI et la CAFAC au Caire (Égypte) du 22 au 24 juin 2010. En vue du développement de l'aviation civile en Afrique et du renforcement de la formation dispensée dans cette région aux professionnels de l'aviation civile par les États membres, la présente note de travail examine les problèmes qui existent actuellement en ce qui a trait à l'échange des renseignements sur la formation en matière de sécurité aéronautique en Afrique et propose des améliorations.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- à proposer que le Programme de mise en œuvre complet AFI (ACIP) de l'OACI établisse un mécanisme harmonisé de coordination de la formation, crée une page web consacrée à la formation aéronautique civile en Afrique et encourage l'échange efficace des renseignements sur la formation ainsi que l'affectation de ressources suffisantes pour la formation ;
- à proposer que le programme annuel de formation des professionnels de l'aviation fourni conjointement par l'OACI et ses États membres aux pays en développement augmente suffisamment la représentation des États africains ;
- à proposer de renforcer la formation des instructeurs dans les États africains ;
- à demander une réduction ou la suppression des frais généraux de l'OACI pour encourager les États membres à fournir une formation technique aux professionnels de l'aviation des pays en développement.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique A : Sécurité – Renforcer la sécurité de l'aviation civile mondiale.
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet

¹ La version chinoise a été fournie par la Chine.

<i>Références :</i>	<i>Doc 9930, Rapport de la Réunion régionale spéciale de navigation aérienne Afrique océan Indien (SP AFI) (2008)</i>
---------------------	---

1. INTRODUCTION

1.1 En accord avec le plan de mise en œuvre de l'OACI pour la sécurité de l'aviation en Afrique et afin de favoriser le développement de l'industrie de l'aviation civile en Afrique, le Gouvernement chinois fera de son mieux pour aider les États africains à renforcer la formation des professionnels de l'aviation en vue de résoudre les problèmes auxquels ces États sont confrontés du fait de la pénurie de professionnels de la sécurité aéronautique. En ce qui concerne les problèmes actuels, comme l'inefficacité de l'échange des renseignements sur la formation, il est proposé que le Programme de mise en œuvre complet AFI (ACIP) de l'OACI mette en place une plate-forme pour l'échange des renseignements sur la formation des professionnels de l'aviation civile en Afrique, accentue ses efforts visant à promouvoir les programmes de formation offerts par les États à l'Afrique, donne aux États africains un meilleur accès aux renseignements sur la formation en aviation civile internationale et permette un partage des ressources de formation. Dans l'intervalle, les frais généraux de l'OACI devraient être sensiblement réduits ou supprimés afin d'encourager les États membres à fournir une formation technique aux professionnels de l'aviation en Afrique.

2. CONTEXTE

2.1 Il est nécessaire que les États unissent leurs efforts afin de renforcer la formation des professionnels de l'aviation en Afrique. L'Administration de l'aviation civile de la Chine (CAAC) est disposée à faire tout son possible pour contribuer à la formation technique des professionnels de l'aviation en Afrique afin d'accroître les niveaux de gestion de la sécurité aéronautique dans la région. En 2007, à la 36^e session de l'Assemblée de l'OACI, il a été décidé d'exécuter le plan de mise en œuvre pour la sécurité de l'aviation en Afrique ; la CAAC a répondu fidèlement à l'appel. Par l'intermédiaire de l'université de l'aviation civile et de l'institut de gestion de l'aviation civile de la Chine, la CAAC a dispensé un ensemble bien conçu de programmes de formation dans les domaines du contrôle radar, de la gestion de la sécurité, etc., dont les résultats ont été grandement appréciés par les participants. La communauté de l'aviation civile de l'Afrique, toutefois, connaissait peu les programmes qui pouvaient être offerts en Chine, ce qui s'est traduit par la désignation d'un nombre limité de candidats à un poste de niveau relativement bas. Il est donc nécessaire d'établir une plate-forme harmonisée pour le partage des ressources et des renseignements en matière de formation, plate-forme qui permettra à chaque côté d'avoir une meilleure compréhension de la capacité ou des exigences de l'autre.

3. PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION

3.1 Il est proposé que l'ACIP établisse un mécanisme harmonisé de coordination, crée une page web consacrée à la formation en aviation civile en Afrique et encourage l'échange efficace des renseignements sur la formation ainsi que l'affectation de ressources suffisantes pour la formation. Les renseignements détaillés des programmes de formation offerts par chaque État (contenu, calendrier, clientèle cible, établissements participants, bourses, etc.) devraient être affichés sur le site web ; les États africains peuvent proposer des candidats en fonction de leurs besoins respectifs en matière de formation aéronautique civile.

3.2 Il est proposé que le programme annuel de formation des professionnels de l'aviation fourni conjointement par l'OACI et ses États membres aux pays en développement augmente suffisamment la représentation des États africains.

3.3 Il est proposé d'appuyer la formation des instructeurs africains afin de maintenir un bassin d'instructeurs dûment qualifiés.

3.4 Il est proposé que les frais généraux de l'OACI liés à la fourniture de formation technique aux professionnels de l'aviation en Afrique soient sensiblement réduits ou supprimés afin d'encourager les États membres à participer à cette formation.

— FIN —